

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFERT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.109

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

5 AOUT 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

5 AOUT 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL DE LA  
CHARENTE MARITIME

**VOTE** : UNANIMITE

Les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime sont définis par :

- l'arrêté de création du 20 janvier 1949
- l'arrêté du 31 mars 1989 adjoignant à chaque délégué titulaire deux suppléants
- l'arrêté du 21 août 1990 élargissant le bureau à dix membres

Lors de la réunion du 27 mars 2002, le Comité du Syndicat d'Electrification a décidé de modifier ses statuts. Il s'agit plus d'une modernisation que d'une extension de ses compétences.

Les nouveaux statuts visent à remplacer les trois arrêtés précités du 20/01/49, 31/03/89 et 21/08/90 par un seul et même document.

Le projet de ces nouveaux statuts est annexé à la présente délibération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la délibération en date du 27 mars 2002 prise par le Comité Syndical concernant la modification de ses statuts,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 04 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime tel qu'il a été voté par son comité le 27 mars 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 août 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**